



Conseil municipal du 23 février 2021

Compte-rendu

Le vingt-trois février deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 16 février 2021, s'est réuni, à la salle des fêtes Carillon - 111, rue de la République - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :		Présents :	CHENAUD Fabrice, Maire, DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAVE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoints ; TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, PORTERAT Chantal, GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, FRBEZAR Johann, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, BOURNAS Jean-Paul et LABROSSE Nadège, conseillers municipaux
- en exercice :	19	Excusées :	PONTET Nelly qui a donné pouvoir à FRBEZAR Johann et BERRAUD Elodie
- présents :	17		
- votants :	18		
- pouvoirs :	1		
Quorum :	10		Arrivée tardive à 20 heures 20 de BRETON Bernard

Secrétaire : Marie-Christine CALLSEN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Approbation des procès-verbaux des réunions du 26 janvier 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et procès-verbaux des réunions du 26 janvier 2021.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- du conseil municipal des enfants n°1 du 5 janvier 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°2 du 18 janvier 2021 : sans observation ;
- de la commission Voirie – Réseaux – Aménagement n°1 du 19 janvier 2021 : sans observation ;
- du conseil communautaire du 21 janvier 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°3 du 1er février 2021 :

Mr le Maire informe rappelle que le logement au-dessus de la mairie sera libre à partir du 1^{er} mai 2021 ;

Arrivée de mr BRETON Bernard

- de la commission affaires scolaires n°1 du 2 février 2021 : sans observation ;
- du conseil municipal des enfants n°2 du 2 février 2021 : sans observation ;
- de la commission communication n°1 du 8 février 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°4 du 15 février 2021 : sans observation ;
- de la commission urbanisme n°1 du 16 février 2021 : sans observation ;
- de la commission conseil municipal des enfants n°1 du 17 février 2021 : sans observation.

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la télétransmission complète de tous les actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat (arrêtés et dossiers en urbanisme, marchés publics, documents budgétaires...) des actes administratifs.

Budget communal : vote du compte administratif 2020

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2020 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 535 411.42 € (excédent de fonctionnement : 509 718.29 € et excédent d'investissement : 25 693.13 €), somme ramenée à 322 295.89 € après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement de 213 115.53 €.

Budget général 2020 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2020. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

Affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFECTATION résultat de fonctionnement	509 718.29 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	187 422.40 €
R002 -Report en fonctionnement	322 295.89 €

Budget Assainissement : vote du compte administratif 2020

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2020 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 148 985.98 € (excédent de fonctionnement : 40 411.79 € et excédent d'investissement : 108 574.19 €), somme ramenée à 40 411.79 € après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement de 108 574.19 €.

Budget Assainissement 2020 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2020. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

Affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFECTATION résultat de fonctionnement	40 411.79 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	0.00 €
R002 -Report en fonctionnement	40 411.79 €

Adoption convention assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte et autorise Mr le Maire à signer la convention du Département permettant d'obtenir un soutien technique et administratif en matière d'assainissement sur une durée de 4 ans.

Demande DETR - Réalisation d'un terrain de football synthétique

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux. Ce dernier ajoute que des demandes de subventions seront aussi effectuées auprès de la Région, du Département, de l'Agence Nationale du Sport et de la Fédération Française de Football

Avis sur le déploiement du réseau très bas débit

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en place d'une antenne au niveau du clocher de l'église pour déployer le réseau très bas débit.

Contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux : convention pour participer au groupement de commandes avec Charlieu-Belmont Communauté

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la participation de la commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU au groupement de commandes avec CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux et la signature de la convention.

Aliénation immeuble situé au 37 rue de l'église

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire et Fernand DARGAUD, Adjoint au maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, revoit le prix de vente de l'immeuble situé au 37 rue de l'église et accepte la proposition de Mr ANDRADE d'achat de cet immeuble pour un montant de 57 500 €, la commune prenant à sa charge les frais d'agence pour 2 500 €.

Questions diverses

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 9 mars 2021.

La séance est levée à 21 heures 50.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 23 février 2021.

Le secrétaire de séance,
Marie – Christine CALLSEN



Le Maire,
Fabrice CHENAUD

